

PAR COURRIEL

Montréal, le 4 avril 2025

Objet : Votre demande d'accès à l'information
N/D 032 142 000 / 2024-2025-075D

Nous donnons suite à votre demande d'accès à des documents reçue à nos bureaux le 10 mars dernier, et telle que rédigée, vous souhaitez obtenir :

"A list of all products imported from Israel, for the years 2023 and 2024, by name of product, along with total volume per product and importing agent, along with the date of shipment."

En réponse à votre demande, vous trouverez dans les tableaux annexés à la présente la liste des produits identifiés comme étant en provenance d'Israël¹ et qui ont été importés par la SAQ au cours des années civiles 2023 et 2024. L'information relative à l'identité de l'agent promotionnel associé à chaque produit s'y trouve également. Il est à noter que ces produits étaient destinés à la commercialisation dans notre réseau de succursales de même que dans notre site web SAQ.com. Aucun produit rapporté ne fait l'objet d'un approvisionnement de façon continue. En conséquence, les produits identifiés peuvent ne pas être disponibles en tout temps pendant l'année et certains ne sont pas reconduits, le tout en fonction de la demande, notamment.

Par ailleurs, la SAQ peut effectuer plus d'une fois la commande d'un même produit au cours d'une année civile, et ce, peu importe le lieu d'origine du produit. En conséquence, les dates exactes d'arrivée des produits dans nos centres de distribution sont multiples. Dans ce contexte, nous ne détenons pas de document de la nature de celui recherché, et le travail de confection d'un tel document n'est pas visé par la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (ci-après, la « *Loi sur l'accès* »).

Enfin, en ce qui concerne le volume par produit importé, il s'agit d'un renseignement de nature commerciale que nous ne pouvons pas communiquer.

Relativement aux restrictions d'accès ci-haut mentionnées, nous vous référons plus particulièrement aux articles 1, 15 et 22 de la *Loi sur l'accès*, joints en annexe.

Nous tenons à vous rappeler que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information du Québec de réviser cette décision. À ce sujet, vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

.. /2

¹ La SAQ est soucieuse de s'assurer que les inscriptions inscrites sur les étiquettes apposées sur ses produits sont exactes. À ce sujet, l'Agence canadienne d'inspection des aliments a effectué une consultation sur l'étiquetage d'origine des denrées alimentaires importées d'un territoire contesté. La SAQ est dans l'attente des orientations qui seront développées par cette Agence suivant la consultation et s'y conformera.

Recevez, [REDACTED] l'expression de nos sentiments distingués.

Le responsable adjoint à l'information,

[REDACTED]
Me Daniel Collette
DC/SV
P.J.

Année d'importation 2023

Description du produit	Agent promotionnel
Tishbi Esta. Cab. Petite Sirah Samarie	Elvinco International Ltée
Golan Heights Mount Hermon	IsraVin (Gad Elbaz)
Askalon Extra Fine	81750 Canada Ltée
Segal's Réserve Spécial Galilée	81750 Canada Ltée
Barkan Classic Shiraz	81750 Canada Ltée
Petit Castel Jérusalem - Haute Judée	81750 Canada Ltée
Ben Ami Cabernet-Sauvignon Galil	81750 Canada Ltée
Barkan Classic Cab-Sauvignon Galil	81750 Canada Ltée
Segal's Merlot/Cab.Franc/Cab-S Segal's Galilée	81750 Canada Ltée
Sabra liqueur de chocolat et d'orange	81750 Canada Ltée
Alon Galil Mountain Haute Galilée	IsraVin (Gad Elbaz)
Vitkin Red Israeli Journey	IsraVin (Gad Elbaz)
Cabernet Sauvignon Yarden Golan Heights Galilée	IsraVin (Gad Elbaz)
Chardonnay Barkan Réserve Judean Hills	81750 Canada Ltée
Galil Mountain Galilee Rosé	IsraVin (Gad Elbaz)
Hermon Mount White	IsraVin (Gad Elbaz)
Gilgal Cabernet Merlot	IsraVin (Gad Elbaz)
Mount Hermon Moscato	IsraVin (Gad Elbaz)
Tabor Winery Adama Cabernet Sauvignon	81750 Canada Ltée
Ben-Ami Merlot Galil	81750 Canada Ltée
Yiron Upper Galilee	IsraVin (Gad Elbaz)
Mount Hermon Indigo	IsraVin (Gad Elbaz)
Kerem Ben Zimra Cabernet Sauvignon	IsraVin (Gad Elbaz)
Tishbi Estate French Riesling	Elvinco International Ltée
Golan Heights Gilgal Merlot	IsraVin (Gad Elbaz)
Galil Mountain Cab. Sauvignon	IsraVin (Gad Elbaz)
Carmel Selected Sauv. Blanc	81750 Canada Ltée
Teperberg Vision Merlot	81750 Canada Ltée
Syrah Yarden Galilee Golan Heights Winery	IsraVin (Gad Elbaz)
Galil Mountain Winery, Meron	IsraVin (Gad Elbaz)

Année d'importation 2024

Description du produit	Agent promotionnel
Askalon Extra Fine	81750 Canada Ltée
Alon Galil Mountain Haute Galilée	IsraVin (Gad Elbaz)
Galil Mountain Cab. Sauvignon	IsraVin (Gad Elbaz)
Ben Ami Cabernet-Sauvignon Galil	81750 Canada Ltée
Barkan Classic Cab-Sauvignon Galil	81750 Canada Ltée
Barkan Classic Shiraz	81750 Canada Ltée
Gilgal Cabernet Merlot	IsraVin (Gad Elbaz)
Segal's Réserve Spécial Galilée	81750 Canada Ltée
Cabernet Sauvignon Yarden Golan Heights Galilée	IsraVin (Gad Elbaz)
Golan Heights Mount Hermon	IsraVin (Gad Elbaz)
Arak Kawar alcool anisé	IsraVin (Gad Elbaz)
Tabor Winery Adama Cabernet Sauvignon	81750 Canada Ltée
Teperberg Vision Merlot	81750 Canada Ltée
Mount Hermon Indigo	IsraVin (Gad Elbaz)
Vitkin Cabernet Franc	IsraVin (Gad Elbaz)
Yiron Upper Galilee	IsraVin (Gad Elbaz)
Golan Heights Gilgal Merlot	IsraVin (Gad Elbaz)
Tishbi Esta. Cab. Petite Sirah Samarie	Elvinco International Ltée
Carmel Selected Sauv. Blanc	81750 Canada Ltée
Syrah Yarden Galilee Golan Heights Winery	IsraVin (Gad Elbaz)
Yarden Galilee Sauvignon Blanc	IsraVin (Gad Elbaz)
Gilgal Galilee Gewurztraminer	IsraVin (Gad Elbaz)
Galil Mountain Galilee Rosé	IsraVin (Gad Elbaz)
Kerem Ben Zimra Cabernet Sauvignon	IsraVin (Gad Elbaz)
Ben-Ami Merlot Galil	81750 Canada Ltée
Galil Mountain Haverim	IsraVin (Gad Elbaz)
Gilgal Blanco Galilee	IsraVin (Gad Elbaz)
Hermon Mount White	IsraVin (Gad Elbaz)
Chardonnay Barkan Réserve Judean Hills	81750 Canada Ltée
Segal's Merlot/Cab.Franc/Cab-S Segal's Galilée	81750 Canada Ltée
Galil Mountain Winery, Meron	IsraVin (Gad Elbaz)
Petit Castel Jérusalem - Haute Judée	81750 Canada Ltée
Sabra liqueur de chocolat et d'orange	81750 Canada Ltée
Bashert Cabernet-Sauvignon Vin rouge	Divin Paradis Inc.
Chai Petit Verdot vin sec rouge	Divin Paradis Inc.
Galil Mountain Winery Meron	IsraVin (Gad Elbaz)
Golda Vin Blanc	Agence PF 8509298 Canada Inc., f.a.s.
Golda Vin Rosé	Agence PF 8509298 Canada Inc., f.a.s.

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

7500, rue Tellier, Montréal (Québec) H1N 3W5 Tél. : (514) 254-6000 poste 5713
daniel.collette@saq.qc.ca

LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

1. La présente loi s'applique aux documents détenus par un organisme public dans l'exercice de ses fonctions, que leur conservation soit assurée par l'organisme public ou par un tiers.

Elle s'applique quelle que soit la forme de ces documents: écrite, graphique, sonore, visuelle, informatisée ou autre.

1982, c. 30, a. 1.

15. Le droit d'accès ne porte que sur les documents dont la communication ne requiert ni calcul, ni comparaison de renseignements.

1982, c. 30, a. 15.

22. Un organisme public peut refuser de communiquer un secret industriel qui lui appartient.

Il peut également refuser de communiquer un autre renseignement industriel ou un renseignement financier, commercial, scientifique ou technique lui appartenant et dont la divulgation risquerait vraisemblablement d'entraver une négociation en vue de la conclusion d'un contrat, de causer une perte à l'organisme ou de procurer un avantage appréciable à une autre personne.

Un organisme public constitué à des fins industrielles, commerciales ou de gestion financière peut aussi refuser de communiquer un tel renseignement lorsque sa divulgation risquerait vraisemblablement de nuire de façon substantielle à sa compétitivité ou de révéler un projet d'emprunt, de placement, de gestion de dette ou de gestion de fonds ou une stratégie d'emprunt, de placement, de gestion de dette ou de gestion de fonds.

1982, c. 30, a. 22; 2006, c. 22, a. 11.

AVIS DE RECOURS EN RÉVISION

RÉVISION

a) Pouvoir

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne peut, lorsque sa demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels ou dans le cas où le délai prévu pour répondre est expiré, demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

QUÉBEC

Bureau 2.36
525, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5S9

MONTRÉAL

Bureau 900
2045, rue Stanley
Montréal (Québec) H3A 2V4

Tél : (418) 528-7741
Téléc : (418) 529-3102

Tél : (514) 873-4196
Téléc : (514) 844-6170

Courriel de la Commission : caj.communications@caj.gouv.qc.ca

b) Motifs

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).